



## Introduction

Cher responsable de club,

Voici notre édition des mois de novembre-décembre, uniquement destinée aux responsables de clubs, ceci pour raisons budgétaires et pour pouvoir continuer à profiter du tarif préférentiel de la poste pour l'envoi de ce magazine. Nous en profitons pour vous mettre au courant de quelques sujets intéressants. Bien qu'un nouveau gouvernement ne soit pas encore en place à la rédaction du présent bulletin, nous n'avons quand même pas chômé pendant cette période.

## Meeting National

C'est accordé!

En effet, la Ville de Bruxelles a accepté l'organisation du meeting national en date du dimanche **25 mai 2008** et ce sur le plateau du Heysel.

Le centre de l'événement sera bien entendu l'Atomium pour fêter le 50ème anniversaire de l'Expo 58. Nous vous demandons de réserver cette date pour la fédération en vue de participer avec votre club.

Des détails suivront début 2008 pour les responsables de clubs et dans le magazine de février pour les lecteurs du Retro Classic News.



## Assemblée Générale de la FBVA

Le conseil d'administration de la FBVA vous signale qu'il organisera l'assemblée générale ordinaire le mercredi 12 mars 2008 à 20.00 heures. Encore une date à inscrire dans votre agenda 2008. Début février, vous recevrez l'invitation officielle avec le lieu et l'ordre du jour de cette assemblée.

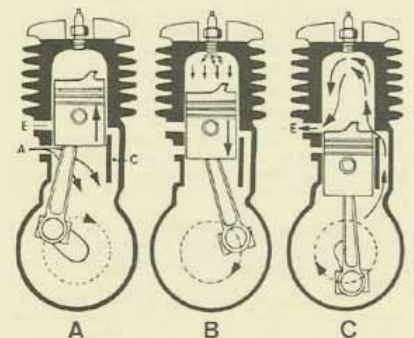
## Moteurs deux temps

Pendant le mois de juillet, un article est paru dans la presse signalant qu'à partir du 1er janvier 2008, il serait impossible d'immatriculer des véhicules automoteurs à moteur deux temps.

Bien entendu, les amateurs de vieilles Vespa et autres engins fonctionnant avec des moteurs deux temps étaient inquiets.

La FBVA s'est renseignée auprès du Ministère SFP Mobilité et Transport où nous avons appris que cela est uniquement d'application pour des nouveaux moteurs qui ne correspondent pas aux normes européennes.

Cela signifie qu'il sera toujours possible d'immatriculer les anciens scooters.





## La FIVA



Le président Jean-Pol Jacques et le secrétaire Peeter Henning ont assisté à l'assemblée générale de la FIVA à Copenhague. La FIVA a dorénavant un nouveau président. Le Suédois Horst Brüning a pris la relève du Français Michel de Thomasson. Par la présente, nous voudrions remercier Michel de Thomasson et Claude Delagneau, qui a également quitté son poste de vice-président, pour le travail qu'ils ont effectué pour la FIVA et ce dans l'intérêt du véhicule ancien.

Le travail de Peeter Henning au niveau de la réforme du site Internet a été accueilli chaleureusement et il continuera jusqu'à nouvel ordre de fonctionner comme personne en charge pour la communication ainsi que la plupart des tâches de secrétariat.

Il n'y a toujours pas de décision définitive au sujet d'une définition du véhicule historique. Vous savez que plusieurs pays sont d'accord d'accepter l'âge de 30 ans pour les véhicules anciens, mais la Belgique, l'Italie, Chypre, le Luxembourg, l'Allemagne et encore d'autres pays s'opposent à cette proposition, d'autant plus que le Code Technique de la FIVA accepte les véhicules à partir de 25 ans d'âge. Il faut d'abord que les responsables de la FIVA en charge des événements, en charge du Code Technique (= passeport FIVA) et Législation se réunissent et qu'ils se mettent d'accord sur une définition qui pourra être acceptée par tous les membres de la FIVA.

Au cas où vous voudriez visiter le site de la FIVA, voici l'adresse : [www.fiva.org](http://www.fiva.org)

## Assemblée Générale de la FIVA en 2008

La FBVA avait décidé de proposer d'organiser l'assemblée générale de la FIVA en 2008. Nous avons fait une présentation aux responsables des différents pays présents à Copenhague, signalant que nous serions heureux de pouvoir les accueillir à Bruxelles en octobre 2008.

Cette proposition a été acceptée par la FIVA. Nous avons choisi l'hôtel Métropole au centre de Bruxelles pour l'organisation de cette assemblée générale.



## Guide Belge des Ancêtres

Vous venez de recevoir un courrier au sujet de l'édition 2008 du Guide Belge des Ancêtres. Nous vous signalons que la FBVA a conclu un accord avec De Persgroep au niveau des coordonnées des clubs. L'an dernier, il y a eu quelques erreurs dans la publication et nous allons essayer de remédier à cela. Mise à part la rédaction des textes, la FBVA corrigera également les coordonnées des clubs. Nous vous demandons de respecter la date limite qui est renseignée dans le courrier et de nous renvoyer les corrections à apporter.

Non seulement les coordonnées sont importantes, mais votre calendrier 2008 doit également nous parvenir. Soit vous introduisez votre événement sur notre site internet, soit vous nous envoyez le calendrier par fax ou par la poste.

L'édition 2008 sera à nouveau présentée lors du Salon d'Anvers et comme chaque année, nous vous offrons bien entendu un exemplaire.



## Guide pour les amateurs de véhicules agricoles

La FBVA a mis sur pied un guide spécialement pour les amateurs de véhicules agricoles. Il est impossible de comparer la législation des voitures avec celle des véhicules agricoles. Nous avons repris cette réglementation et d'autres questions importantes dans ce guide. Chaque club pour véhicules agricoles affilié à la FBVA a reçu autant d'exemplaires qu'ils ont des membres.

Nous vous joignons un exemplaire de ce guide qui dans le futur sera encore adapté avec de nouvelles questions et éventuellement d'autres règlements liés à la conduite de ces tracteurs agricoles.

### GUIDE POUR LES VÉHICULES AGRICOLES



Edition 11-2007



€ 0,54 à partir du 1/2/2007

Nous tenons à vous informer que les tarifs de la poste augmenteront à nouveau à partir du 1er février 2008. Un timbre Prior vous coûtera 0,54 EUR, soit une augmentation de 0,02 EUR.

De plus, il faut vérifier les dimensions de vos enveloppes car beaucoup de clubs envoient leur bulletin ou autres documents dans une enveloppe trop grande qui vous coûtera plus de 4,00 EUR au lieu de 1,56 EUR. Voici les dimensions maximales pour l'envoi d'une enveloppe au tarif normal. Les enveloppes qui dépassent ces dimensions sont considérées comme des paquets.

## La Poste

## Le coin fiscal de l'automobile

Bien que le gouvernement fédéral soit sérieusement au repos, les gouvernements régionaux continuent à travailler. La région wallonne a lancé à nouveau l'idée de réformer l'aspect fiscal du véhicule automobile et de lier la taxe de circulation au taux d'émission de CO.

Dans le passé, la fédération est régulièrement intervenue pour demander de ne pas réformer la taxe de circulation de nos ancêtres. Néanmoins, nous devons continuer à insister et c'est pour ces raisons que nous avons à nouveau envoyé un courrier aux trois régions afin de leur rappeler que nos anciennes polluent beaucoup moins que les véhicules neufs ou d'occasion, du fait de leur usage restreint.



Les responsables de clubs peuvent nous aider à ce sujet. Si vous constatez qu'un de vos membres roule avec un véhicule dont la carburation n'est pas bien réglée, il faudrait l'inviter de se rendre auprès d'un garagiste en vue d'éviter des fumées non correctes.

## Attention aux escrocs !

Plusieurs clubs se sont fait arnaquer suite à un courrier qu'ils ont reçu d'une société suisse du nom de 'TouristDirectory' ou 'Sports Guide' ou même d'une société allemande qui utilise les couleurs de Belgacom avec la demande de vérifier et/ou corriger les données pré-imprimées du club et de renvoyer le document par fax ou par courrier.

La demande se fait sous forme de publicité pour un guide qui reprend les coordonnées de votre club ... mais en renvoyant le document dûment signé, vous vous engagez à payer une annonce pour un montant de près de 1.000 EUR.





Cette condition est bien entendu écrite en lettres minuscules et est presque illisible. Ensuite, ils commencent à vous envoyer une facture et des rappels ainsi que des lettres menaçantes.

Au cas où vous auriez renvoyé ce document, nous vous conseillons de leur envoyer immédiatement une lettre recommandée où vous exigez l'annulation de votre commande. Si, par la suite, vous recevez encore des demandes de paiement, qui proviennent souvent de Suisse, nous vous conseillons de les ignorer.

## Et votre bulletin du club ...

### ... est-il enregistré auprès de la Bibliothèque royale de Belgique?

Probablement pas ! Il se fait que la loi du 08.04.1965 oblige chaque éditeur à déposer un exemplaire de chaque publication auprès de la Bibliothèque royale de Belgique., ce qui implique que les bulletins de votre club en font partie également.

La Bibliothèque royale de Belgique est la bibliothèque scientifique nationale de l'état fédéral belge. Elle gère un patrimoine culturel important. Elle acquiert et gère les publications parues en Belgique et celles des auteurs belges parues à l'étranger.

En collaboration avec d'autres bibliothèques scientifiques en Belgique, elle accomplit des tâches essentielles pour la mise à disposition d'informations scientifiques. Elle répond aux besoins d'information dans tous les domaines de la recherche, tant à partir des propres collections qu'à partir d'informations conservées ailleurs.

Dans le cadre de sa collaboration inter-bibliothécaire nationale et internationale, elle est représentée au sein d'organisations et d'activités qui concernent son fonctionnement en général et dans des domaines spécifiques.

Pour être conforme à la loi du 08.04.1965, il suffit d'introduire une demande de dépôt de votre bulletin. Ils vont vous demander de leur fournir les exemplaires déjà publiés dans le passé et d'ajouter simplement leur adresse dans votre fichier d'adresses afin qu'ils reçoivent le bulletin dans le futur. Inutile de croire que cette bibliothèque ne vous connaît pas. Dans le passé, certains clubs ont reçu une lettre qui stipulait que la bibliothèque avait constaté que leur bulletin de club ne faisait pas encore partie de leur collection. A vous de choisir !

Vous pouvez relire le tout sur [www.kbr.be](http://www.kbr.be) et voici l'adresse :

Bibliothèque royale de Belgique  
Boulevard de l'Empereur 4  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/519 56 83



LA FBVA,

AVEC NOUS LE PASSÉ A DU FUTUR!